



14 juin 2023

(23-4066)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: espagnol

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

COSTA RICA: RÈGLEMENT RELATIF À LA LOI N° 6683 SUR LE DROIT D'AUTEUR
ET LES DROITS CONNEXES

Membre présentant la notification	COSTA RICA
--	-------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement relatif à la Loi n° 6683 sur le droit d'auteur et les droits connexes
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/CRI/23_10164_00_s.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
Première notification du Décret n° 24611-J, qui protège, du seul fait de la création d'une œuvre, les droits sur toutes les œuvres de l'esprit, de nature originale, littéraires ou artistiques, quels qu'en soient le genre, la forme d'expression ou la finalité. Les droits connexes sont également protégés par ce règlement.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Espagnol
Entrée en vigueur	24 octobre 1995
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	8 juin 2023
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	<i>Registro de Propiedad Intelectual</i> (Registre de la propriété intellectuelle) secretariapi@rnp.go.cr

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.